

MJC Metz-Sud  
87, rue du XXème Corps Américain  
57000 METZ  
03.87.62.71.70  
contact@mjc-metz-sud.org

## NOTICE EXPLICATIVE

# MERCREDIS DETENTE 2017/2018

### NOTICE A SIGNER ET A REMETTRE AVEC LE DOSSIER

Nom et Prénom de l'enfant concerné : .....

#### RENSEIGNEMENTS :

Pour chaque dossier, nous vous demandons impérativement de remplir toutes les rubriques de la fiche d'inscription, des fiches sanitaires, de la liste des personnes autorisées à prendre l'(les) enfant(s).

#### TARIFS :

La MJC Metz-Sud est conventionnée avec la CAF à ce titre, les tarifs des ALSH sont fixés en fonction du Quotient Familial (QF).

Le QF est établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille.

Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul : [caf.fr](http://caf.fr)

Quotient Familial	1 enfant		2 enfants et plus	
	½ avec repas	½ sans repas	½ avec repas	½ sans repas
1900 et plus	15.60€	8.10€	14.60€ / enfant	7.10€ / enfant
1500 à 1899	15.00€	7.80€	14.00€ / enfant	6.80€ / enfant
1000 à 1499	14.25€	7.40€	13.25€ / enfant	6.45€ / enfant
< 1000	13.25€	7.00€	12.20€ / enfant	6.00€ / enfant

Pour les non-ressortissants CAF, il convient d'ajouter 3.50€ pour ½ journée avec repas et 2.00€ pour ½ journée sans repas.

#### FACTURATION ET INSCRIPTION :

Pour les mercredis une inscription préalable sera nécessaire pour pouvoir accueillir votre enfant. Celle-ci sera prise en compte jusqu'au mardi soir à 18h30.

Votre enfant est inscrit pour toute la saison 2017-2018, mais ne seront facturés que les mercredis de présence effectives, excepté pour les repas qui demandent une réservation. Dans ce cas si l'enfant ne vient pas, alors qu'une réservation a été faite, la journée sera facturée.

La facture mensuelle est à régler sous 10 jours, en cas de non-paiement, et au cas où le premier rappel resterait sans réponse, votre enfant sera radié des listes et ne pourra plus fréquenter l'accueil.

Un chèque de caution d'un montant de 100 € est à déposer lors de l'inscription, il sera restitué en fin de saison après encaissement du règlement de la dernière facture.

### **Pièces à fournir pour une première inscription :**

- ✓ Fiche d'inscription complétée et signée
- ✓ La notice explicative datée et signée
- ✓ Fiche sanitaire remplie et signée
- ✓ La fiche sanitaire complémentaire complétée et signée
- ✓ La copie des vaccins à jour ou certificat médical
- ✓ Autorisation de prise en charge
- ✓ 1 chèque de caution de 100€
- ✓ Photocopie de la carte CAF
- ✓ Règlement intérieur daté et signé

Pour les enfants dont un dossier a déjà été constitué (petites et grandes vacances 2017-2018) veuillez nous remettre uniquement :

- ✓ La fiche d'inscription complétée et signée
- ✓ La notice explicative datée et signée
- ✓ 1 chèque de 100 €

Pour les enfants ayant un traitement médical ponctuel ou constant à suivre, veuillez impérativement le signaler à l'accueil et y déposer les médicaments ainsi que l'ordonnance.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance, de même, aucun médicament ne sera laissé directement à l'enfant.

### **ACCUEIL :**

- ✓ La MJC prend en charge les enfants inscrits aux mercredis à partir de 12h00 dans les écoles.
- ✓ Le transport en bus est assuré.
- ✓ Un accueil est mis en place à partir de 12h15 à la MJC pour les enfants inscrits avec le repas qui ne sont pas à récupérer à l'école.
- ✓ 12h30 repas.
- ✓ 13h30 à 14h00 : Accueil de l'après-midi.
- ✓ 14h à 17h : projets d'activités
- ✓ 17h00 à 19h00 : Départ échelonné des enfants

**DATE :**

**SIGNATURE :**  
**Précédée de la mention**  
**"lu et approuvé"**